



Solgne 2020

5 août à 08:30



Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

◆ Épisode 1 - 2014 - Mythe ou réalité ? ◆

L'arrivée des beaux jours est souvent l'occasion de se plonger dans des sagas fantastiques, historiques ou autres, à chacun son plaisir.

Aujourd'hui nous vous proposons de commencer un voyage dans le temps afin de découvrir ou de redécouvrir les dessous d'un projet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre : la maison dentaire de Solgne.

Petit retour en arrière, notre machine à remonter le temps s'arrête le 23 juin 2014. Lors de la réunion du conseil municipal, un sujet très intéressant est abordé : la réalisation d'une maison médicale. M. le Maire décide de réunir les corps médicaux afin d'en discuter.

Le projet avait dû être lancé un peu fort. En 2016, il tournait toujours en orbite !

Impatients de connaître la suite ? Nous vous donnons rendez-vous au prochain épisode.

[Commune de Solgne](#) #maisondentaire #maisonmedicale #maisondesante Infodujour Lorraine #solgne Communauté de Communes du Sud Messin

Source : procès-verbal du conseil municipal du 23/06/2014 (http://www.solgne.fr/.../pv05_juin2014_024714400_1654...)

Illustrations : Clker-Free-Vector-Images de Pixabay
Mohamed Hassan de Pixabay



Solgne 2020

6 août à 06:00 · 🌐



◆ Épisode 2 - 2016 - Poisson d'avril ? ◆

📺 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

🕒 Presque deux années se sont écoulées, les professionnels de santé ont été consultés début 2016. Lors de la réunion du conseil municipal du 4 avril 2016, M. le Maire affiche toujours sa volonté de construire une maison médicale sur un terrain communal.

🚀 Finalement en décembre 2016, le conseil municipal vote l'achat d'un terrain appartenant à un propriétaire privé, de six ares, situé rue d'Alsace-Lorraine. Le montant de l'achat s'élève à 50.000€, soit 8.300€/are (alors que dernièrement la commune a décidé de vendre certains de ses terrains à 2.000€/are 😞).

🌞 Ce terrain est sans doute la perle rare qui va permettre à la commune de concrétiser ce projet tant attendu... et ce n'est qu'un début, nous vous donnons rendez-vous chaque semaine pour suivre les aléas qu'a connus ce projet depuis bientôt 10 ans !

[Commune de Solgne Infodujour Lorraine](#) #maisondentaire #maisonmedicale #maisondesante #solgne Communauté de Communes du Sud Messin

👁 Sources :

- Procès-verbal du conseil municipal du 04/04/2016

http://www.solgne.fr/.../pv02avril2016__036428200_1049...

- Procès-verbal du conseil municipal du 20/12/2016

http://www.solgne.fr/.../pv08dec2016__099524800_1055...

◆ Épisode 3 - 2017 - Petit Monopoly solgnois ◆

📺 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

🚂 Le projet est sur les rails mais pour arriver à destination, il faut trouver les moyens de le financer.

Le 13 février 2017, le Conseil municipal ouvre une ligne d'investissement intitulée "maison médicale". Pour mémoire, la commune a déjà dépensé 50.000€ pour acheter le terrain.

🏛️ Réunion du conseil municipal du 10 avril 2017

Un premier projet se dessine : une construction en modulaires pour un montant de 450.000€ HT. Il est prévu d'y installer les professionnels qui occupent les locaux du 14 rue d'Alsace-Lorraine, ainsi qu'un sophrologue et un podologue.

🏠 La vente de la maison Gauguin pour 300.000€ devrait couvrir une partie de l'investissement, mais il reste à trouver plus de 150.000€ pour la construction du bâtiment. Le maire propose alors de vendre le bâtiment situé 14 rue d'Alsace-Lorraine pour boucler le budget. Il espère également des subventions.

🏛️ Réunion du Conseil municipal du 22 mai 2017

Le maire indique qu'a eu lieu le 18 mai une réunion avec l'ARS (Agence Régionale de Santé). Deux projets sont proposés à la réflexion :

- Maison de santé : les Maisons de Santé Pluriprofessionnelles sont créées par une équipe de professionnels médicaux et paramédicaux exerçant en libéral qui signent un projet de santé commun. Selon les projets, elles peuvent réunir de trois à plusieurs dizaines de professionnels !
- Maison médicale : les Maisons médicales sont des équipes pluridisciplinaires dispensant des soins de santé primaires, continus, polyvalents et accessibles à toute la population.

👤 Les contraintes et les aides sont différentes, selon le type de fonctionnement choisi.

Le maire indique qu'une réunion sera organisée avec les professionnels de santé dès que le projet sera chiffré.

😬 Un projet chiffré en février (450.000€ HT), ne l'est plus en mai ? Encore une fois un changement de cap ?

➡️ N'a-t-on pas mis la charrue avant les bœufs ? N'aurait-il pas fallu consulter l'ARS avant d'acheter un terrain sans savoir s'il conviendrait ?

🚧 Achat de terrain, vente de biens communaux, ce petit jeu de monopoly semble encore une fois conduire dans une impasse.

🏛️ Réunion du conseil municipal du 18 septembre 2017

Une convention est signée avec MATEC (Moselle Agence Technique) pour 900€ HT, un maître d'ouvrage va se pencher sur le projet.

🏢 Dans le même temps, le maire informe le conseil de la possibilité de faire des travaux au second étage et d'installer un ascenseur au 14 rue d'Alsace-Lorraine pour régler à moindre coût le problème d'accessibilité et d'agrandissement du cabinet dentaire.

Le projet de maison médicale reste d'actualité puisque selon M. le Maire, il intéresse le médecin, le dentiste, les infirmiers et les orthophonistes.

🕒 L'achèvement des travaux est prévu fin 2019. Mais quel projet ? Modulaire, en dur, modification et agrandissement du 14 rue d'Alsace-Lorraine ?

Monopoly, divination ? C'est un épisode de plus pour notre saga, et nous sommes loin d'en voir la fin.

De quoi parfois passer du rire aux larmes lorsqu'on se rend compte que ce projet n'est qu'une des facettes d'une gestion de la commune qui elle aussi pourrait faire l'objet d'une autre saga estivale.



◆ Episode 4 - 2018 - Cherie, j'ai retreci la maison ! ◆

📺 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

📄 Début 2018, M. le Maire écrivait dans le Bim's : "L'essentiel de nos efforts pour 2018 va se porter sur la construction d'une maison d'accueil des professions médicales. Ce projet est en cours et le terrain a été acheté et se situe au centre du village. Son plan de financement est sur le point d'être bouclé."

🏛️ Réunion du conseil municipal du 26 février 2018

Une nouvelle convention est signée avec MATEC (4.700€ HT) pour "une prestation d'assistance technique à maître d'ouvrage".

📊 Toutefois l'état des finances de la commune ne permet pas la réalisation immédiate de l'ensemble de la maison médicale.

Deux projets sont à nouveau proposés :

- l'agrandissement du local actuel avec l'installation d'un ascenseur.
- la construction d'un modulaire pour le dentiste.

👉 D'après M. Schoch (ancien banquier et futur ex-maire), il faudra attendre 2022 pour que la commune puisse à nouveau souscrire un emprunt bancaire ou un prêt relais.

😬 Sur quel projet MATEC va-t-elle travailler ? 4.700€, c'est une somme ! Quel est le coût de l'agrandissement de l'existant ?

➡ Loin des paroles du début d'année, l'équipe municipale est rattrapée par une dure réalité, on ne paie pas ses créances avec des mots.

🏛️ Réunion du conseil municipal du 26 mars 2018

🔪 M. le Maire décide de réduire la maison médicale à un cabinet dentaire. Le début des travaux est prévu pour fin 2018 et la fin des travaux pour fin 2019.

🏛️ Réunion du conseil municipal du 4 juin 2018

🏗️ Un cabinet d'architecte est choisi : Groupe Acanthe de Pont-à-Mousson, avec un taux de rémunération de 10,5%.

🏛️ Réunion du conseil municipal du 18/12/2018

👁️ Un avant-projet est choisi. Coût : 340.000€ HT

Même si le budget n'est pas bouclé, à ce stade, on pourrait croire que plus rien ne viendra arrêter la construction du cabinet dentaire.

Après la maison Gauguin, la commune va-t-elle devoir se séparer d'autres biens ?

Et ce n'est pas la seule surprise que nous réserve ce dossier riche en rebondissements.

Curieux de connaître la suite ? Alors à bientôt !

Commune de Solgne

#maisondentaire #maisonmedicale #maisondesante Infodujour Lorraine #solgne

Communauté de Communes du Sud Messin

👁️ Sources :

- Procès-verbal du conseil municipal du 26/02/2018

http://www.solgne.fr/.../pv01fev2018_015099300_1627...

- Procès-verbal du conseil municipal du 26/03/2018

http://www.solgne.fr/.../pv02mars2018_067556000_1812...

- Procès-verbal du conseil municipal du 04/06/2018

http://www.solgne.fr/.../pv03juin2018_021012800_1152...



Solgne 2020

6 j



◆ Épisode 5 - 2019 - Fissures à l'horizon ! ◆

📺 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

🏛️ Réunion du conseil municipal du 21 janvier 2019

📄 L'avant-projet de maison dentaire est maintenant estimé à 377.750€ HT. M. le Maire sollicite une subvention de 199.000€ HT auprès du Conseil départemental. Il obtiendra 75.000€.

🚫 L'État a refusé de donner une subvention au titre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux).

🏛️ Réunion du conseil municipal du 25 novembre 2019

🌧️ Tout semblait bien parti et pourtant en novembre 2019, c'est la douche froide.

🚧 Situé à côté de la partie busée du Bérup, le terrain de la rue d'Alsace-Lorraine n'est pas à la hauteur des attentes. Le rapport géotechnique indique qu'il s'agit d'un sol en argile souple à six mètres de profondeur, ce qui impose de mettre 28 pieux sur plusieurs mètres de profondeur pour que le terrain puisse accueillir un établissement recevant du public (ERP).

✅ Tout cela entraîne un surcoût de plusieurs dizaines de milliers d'euros. Or la commune n'a toujours pas bouclé le budget.

➡️ Le projet de cabinet dentaire va devoir déménager. Il sera construit derrière la salle ECL (à Ancy-les-Solgne), le long de la RD955.

😞 Bel investissement ! Qui va racheter ce terrain à 8.333€ l'are s'il doit entreprendre des travaux coûteux en raison de la nature du sol ?

🕒 Mais rappelez-vous, les travaux ne devaient pas être terminés fin 2019 ?

Qui incriminer ? Quel bouc émissaire accuser ? Mais qui donc est responsable de ces retards à répétition ? Nous vous laissons juge.

🏠 La commune court toujours après l'argent. M. le Maire décide de vendre le terrain communal situé rue Jean Walgenwitz à Ancy-les-Solgne (ancien mini-golf) pour en faire trois parcelles à construire. Le prix de vente total est de 286.000€. Toutefois en 2022, une fois tous les travaux de viabilisation et d'aménagement réglés, cette vente rapportera en fait à la commune 201.410€.

[Commune de Solgne](#)

[#maisondentaire](#) [#maisonmedicale](#) [#maisondesante](#) [Infodujour Lorraine](#) [#solgne](#)

[Communauté de Communes du Sud Messin](#)

👁️ Sources :

- Procès-verbal du conseil municipal du 21/01/2019

http://www.solgne.fr/.../pv01janv2019_016706900_1803...

- Procès-verbal du conseil municipal du 25/11/2019

http://www.solgne.fr/.../pv06nov2019_069741600_1434...



Solgne 2020

5 j



◆ Épisode 6 - 2020 - Au coeur de la campagne municipale ◆

📺 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

Réunion du conseil municipal du 3 février 2020

🦷 Le dentiste participe activement à la préparation des plans du futur cabinet dentaire. En février 2020, le conseil municipal autorise M. le Maire à déposer le permis de construire.

👉 Pourtant dans l'un de ses tracts, M. Schoch et son équipe de "Passionnément Solgne" écrivaient : "Nous allons lancer un pôle médical sur Solgne. Nous avons déjà réservé le terrain derrière l'Espace Culturel et Loisirs pour y construire un Pôle Santé, financé en partie par les professionnels de santé."

😬 Encore une fois, il y a d'un côté les promesses, de l'autre les actes et ce qui se prépare en mairie.

🕒 Depuis 2014 (soit déjà 6 ans), le projet change au gré du vent. Maison dentaire ou pôle médical ? Mystère ? Financé par les deniers publics ou par les professionnels de santé ? Mystère encore ?

Ce qui est sûr c'est qu'il faut appâter, donner envie à un maximum de Solgnois de voter pour l'équipe en place alors une petite entorse à la vérité n'est pas bien grave ! Qui s'en souviendra plus tard, personne !

🦷 Mais les faits sont têtus, en juillet 2020 : dépôt du permis de construire de la maison dentaire.

Le projet de ce permis de construire se compose d'un bâtiment de plain-pied avec trois salles de soins, une salle de chirurgie, une salle d'attente, un local de radiologie, un local de stérilisation, une tisanerie, un secrétariat, des toilettes. L'emprise au sol de la construction est de 205 m². Le cabinet doit être construit rue des étangs à Solgne, sur la parcelle cadastrée section 27 n°239 et n°240, qui appartient à la commune.

👁️ Le pôle de santé s'est métamorphosé en maison dentaire. Le pôle médical qui devait bénéficier à l'ensemble de la population a disparu ! Et la participation financière des professionnels de santé ? Envolée !

La confiance se gagne quand les promesses se tiennent, qu'en est-il des promesses faites aux Solgnois ?

Beaucoup de Solgnois se retrouvent dépourvus lorsqu'ils ont besoin de soins, ils sont obligés d'aller à Delme ou à Rémyilly, faute d'une offre continue sur la commune. Autour de nous, beaucoup de communes se sont équipées de pôles médicaux assurant ainsi la pérennité du suivi médical de leur population. Et chez nous ? Nous aurons un magnifique cabinet dentaire financé par l'argent de vos impôts et la vente de biens communaux. À une ou deux visites par an chez le dentiste, la facture n'est-elle pas trop salée ?

Commune de Solgne #maisondentaire #maisonmedicale #maisondesante Infodujour Lorraine #solgne

👁️ Source :

Procès-verbal du conseil municipal du 03/02/2020

http://www.solgne.fr/.../pv01fev2020_092755800_1818...



Solgne 2020

? · 1 j · 🌐



▲ Épisode spécial - Avec ou sans permis de construire ? ▲

📺 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

Notre voyage dans le passé va s'interrompre le temps de cet épisode spécial.

🕒 2021 attendra un peu, restons en 2023 afin de suivre de près un nouvel exemple de la gestion "irréprochable" de ce dossier.

🚧 Après de nombreuses hésitations, la recherche désespérée d'un financement ainsi que d'autres aléas que vous découvrirez bientôt, la commune s'apprête à donner le feu vert au premier coup de pelle sur la parcelle.

🕒 Mais voilà, comme d'habitude la charrue est mise avant les bœufs, car un permis de construire, d'aménager ou de démolir ou bien une déclaration préalable de travaux a une durée de validité de 3 ans.

Si vous détenez une telle autorisation, elle est périmée si vous n'avez pas commencé les travaux dans les 3 ans.

👁️ Or souvenez-vous, le permis de construire pour la maison dentaire a été délivré le 6 juillet 2020.

➡️ À ce jour, les travaux n'ont pas démarré et le permis de 2020 n'est donc a priori plus valable.

😬 M. le Maire va-t-il démarrer les travaux alors que la commune n'a plus de permis de construire ?

▶️ Le premier magistrat de la commune ne devrait-il pas respecter la loi et déposer une nouvelle demande de permis de construire ?

▶️ Pourquoi n'a-t-il pas déposé de nouveau permis ? Encore un problème d'organisation ?

▶️ Ou bien serait-ce encore une particularité du "droit de Solgne" dont M. le Maire revendique l'application ?

▶️ Après nombre de délibérations illégales, va-t-on vers une construction illégale ?

[Commune de Solgne](#) [#maisondentaire](#) [#maisonmedicale](#) [#maisondesante](#) [Infodujour Lorraine](#) [#solgne](#) [#permisdeconstruire](#) [Préfet de la Moselle](#) [Association des maires ruraux de France](#) [#justice](#) [#politique](#) [#anticorruption](#) [#democratie](#) [#democratielocale](#) [#autocratie](#) [Communauté de Communes du Sud Messin](#) [#mairesruraux](#) [AELO - Association Nationale des Elus Locaux d'Opposition](#) [Le Républicain Lorrain](#) [Anti-Corruption AC](#)

◆ Épisode 7 - 2021 - Appel d'offres, mais pas de budget ◆

📅 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

7 ans déjà ! Les différents projets mis sur la table depuis 2014 sont tous passés à la trappe. L'étude géotechnique du nouveau terrain choisi (Ancy-les-Solgne) doit avoir lieu en février 2021. Au mois de mars 2021, M. le Maire annonce que les travaux de construction du cabinet dentaire sont prévus pour fin juillet 2021.

🗨️ Réunion du conseil municipal du 3 mai 2021

Le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise Müller TP d'un montant de 29.796,60€ HT pour les travaux de viabilisation du terrain qui accueillera la maison dentaire. Aujourd'hui (août 2023), les travaux n'ont pas démarré.

😬 Le devis est-il encore valable ? À combien vont se monter ces travaux aujourd'hui ?

🗨️ Juillet 2021

Un an après le dépôt du permis de construire, un appel d'offres pour la construction du cabinet dentaire est publié le 15/07/2021 dans le Républicain Lorrain, avec une date limite de réception des offres fixée au 08/09/2021. L'appel d'offres comprend 10 lots.

🗨️ Réunion du conseil municipal du 21 octobre 2021

M. le Maire annonce que suite à l'appel d'offres, le coût de la maison dentaire est de 516.100€ HT (soit environ 2500€ HT/m²), il trouve que ce montant est déraisonnable et demande à l'architecte de passer à la phase de négociation.

🗨️ Le maire déclare également qu'il a rencontré une entreprise solgnoise pour lui demander un prix et dit avoir reçu un devis de 316.000€ HT pour tous corps d'état.

🗨️ Il explique aussi que le dentiste a fait agrandir le bâtiment parce qu'il trouvait la salle d'attente trop petite.

Rappelons qu'en 2018, l'avant-projet était chiffré à 377.000€ HT, qu'il a été déplacé en raison du surcoût engendré par la nature du terrain et malgré ce déménagement, il faut augmenter le budget de plus de 130.000€ HT.

😬 Construire, mais avec quel argent ?

Gérer un budget, c'est un vaste programme et un exercice souvent complexe qui peut avoir de graves répercussions sur le futur si le budget n'est pas équilibré.

📅 14 Chaque année, les communes votent un budget primitif (avant le 15 avril), qui prévoit les recettes et les dépenses de l'année en cours.

Début 2021, dans le budget primitif, on voit apparaître une ligne de dépenses d'investissement de 200.000€ pour une "Maison de santé". Étrange non ? En fait, dans les documents comptables de la commune, la maison dentaire reste une maison de santé, peut-être pour faire oublier que l'investissement de 500.000€ le sera au profit d'une seule profession médicale.

🗨️ M. le Maire annonce que pour finir les travaux, il prévoit de souscrire un emprunt en 2022.

🗨️ Imaginez le plan, vous projetez de construire une maison, vous avez un petit pécule, vous savez qu'il n'est pas suffisant mais vous dites, banco, on commence ! J'irai voir le banquier l'an prochain pour pouvoir poursuivre les travaux !

Surréaliste, non ! Et pourtant c'est l'idée de M. le Maire en ce début d'année ! Alors comment s'étonner ensuite que la construction de la maison dentaire n'ait pas démarré en 2021.

😬 On invoquera la faute à "pas-de-chance", on cherchera de nouveau un bouc émissaire. Ne serait-ce pas tout simplement parce que la commune n'avait pas les moyens ?

La commune qui rembourse encore cinq emprunts doit résoudre ce problème épineux, sauf à mettre la main sur un trésor enfoui.

Pour le savoir, n'oubliez pas de suivre notre page.

◆ Épisode 8 - 2022 - Pour 100.000€, tu n'as toujours rien ? ◆

📅 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

🏛️ Réunion du conseil municipal du 11 avril 2022

📄 M. le Maire explique qu'il a demandé à l'architecte de revoir le projet pour qu'il soit moins onéreux. Apparemment l'architecte revoit le projet techniquement et qualitativement à la baisse.

🏛️ Réunion du conseil municipal du 30 mai 2022 - subventions ?

M. le Maire explique qu'il a rencontré à plusieurs reprises l'architecte avec deux entreprises solgnoises afin de trouver une solution pour diminuer les coûts. Le coût total estimé serait maintenant de 471.000€ HT.

❓ Le conseil municipal valide de nouvelles demandes de subventions suivantes pour la maison dentaire :

- Ambition Moselle : 94.200€ HT
- Région Grand Est : 70.650€ HT
- État (DSIL/DETR) : 94.200€ HT

➡️ Aujourd'hui (août 2023), nous ne savons pas quelles subventions ont été obtenues. Le budget primitif 2023 ne comportait qu'une ligne de subvention, celle de 75.000€ accordée en 2019. C'est bien maigre.

🏛️ Réunion du conseil municipal du 7 octobre 2022

La rémunération de l'architecte passe de 26.250€ HT à 33.271€ HT.

😞 Construire, mais avec quel argent ? Le problème est toujours le même.

Dans le budget primitif 2022, la ligne de dépense d'investissement pour la "Maison de santé" est passée à 270.000€, mais c'est toujours insuffisant. Est-ce que ce ne serait pas à cause de ce manque d'argent que la construction de la maison dentaire n'a pas démarré en 2022 ?

❌ Arrêtons-nous pour faire les comptes. De 2017 à 2022, la commune a déjà dépensé pour la maison médicale/de santé, devenue dentaire :

- 2017 : 50.960€
- 2018 : 2.000€
- 2019 : 22.898€
- 2021 : 5.368€
- 2022 : 11.503€

➡️ Soit un total de 92.729€

Beaucoup d'argent dépensé en achat de terrain, diverses études et autres dépenses.

!❓ Bâtiment dépassé avant même la pose de la première pierre ?

A priori, la participation financière des dentistes au projet se limite aux futurs loyers. M. le Maire a donc désespérément cherché à faire baisser la note et a opté pour "une construction à l'ancienne" comme il dit.

Le conseil municipal est peu informé de ce que sera la future maison dentaire. Les plans, le cahier des charges, les documents relatifs à l'appel d'offres ne sont pas transmis aux conseillers municipaux, ni aux membres de la commission d'appel d'offres.

🌍 Nous avons demandé récemment quelle réglementation thermique respectera le bâtiment. On nous a répondu la RT2012. Toutefois la France est passée de la RT2012 à la RE2020 (Réglementation Environnementale 2020) en 2020.

📌 La RT2012 impose une efficacité énergétique minimale, une consommation conventionnelle maximale d'énergie primaire et un confort d'été pour limiter la température intérieure en cas de cinq journées très chaudes. On peut constater que les périodes très chaudes durent bien plus longtemps aujourd'hui.

📌 La RE2020 renforce les exigences d'efficacité énergétique, impose de prendre en compte le cycle de vie du bâtiment et d'adapter le bâtiment pour mieux résister aux épisodes de canicule. 🌡️

➡️ Le coût total du bâtiment a baissé, mais à quel prix ? À l'heure où les prix de l'énergie explosent, va-t-on vraiment dépenser l'argent des Solgnois pour construire un bâtiment conforme à une réglementation qui a plus de dix ans et qui est obsolète ? N'est-ce pas jeter de l'argent par les fenêtres (dans tous les sens du terme) ? 😞

➡️ Dans quelques années, les locataires se presseront-ils pour louer un bâtiment plus énergivore et moins confortable en été que d'autres bâtiments construits la même année ? 🤔 😞

!? Pourquoi ne pas regarder vers l'avenir et avoir de l'ambition ?

- Pourquoi ne pas construire un bâtiment communal du 21^e siècle avec des panneaux solaires, un système de récupération des eaux de pluie... ?

- Pourquoi ne pas travailler avec tous les acteurs qui contribuent à préserver le capital santé des Solgnois ?

- Le projet est dans les cartons depuis presque 10 ans. Pourquoi ne pas faire une pause pour regarder dans le rétroviseur ?

- Pourquoi ne pas prendre conscience des lacunes de ce projet ?

Vous pensez que nous sommes arrivés au terme de cette aventure ? Il reste encore quelques pépites à découvrir, alors à bientôt !

◆ Épisode 9 - 2023 - Le jeu des chaises musicales ◆

📅 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

⚖️ Il y a des règles à respecter lorsqu'il s'agit de dépenser l'argent du contribuable. À qualité égale, il est toujours préférable de faire travailler des entreprises locales. Les communes ont souvent un panel d'entreprises avec lesquelles elles travaillent au quotidien, pour les petits travaux d'entretien.

🗨️ Avec la construction du cabinet dentaire, on change d'échelle, d'où la nécessité de faire un appel d'offres. C'est une procédure très rigoureuse afin de garantir un traitement équitable des différentes entreprises.

Début 2023, permis de construire en poche, M. le Maire repart à la recherche des différents corps de métiers nécessaires à l'édification de la maison dentaire. (Souvenez-vous, il y avait déjà eu un appel d'offres en juillet 2021, voir épisode 7).

🗓️ 16 février 2023 : un nouvel appel d'offres est lancé pour la construction du cabinet dentaire. Plusieurs sociétés répondent à cet appel d'offres et participent à la phase de négociation. Les différents travaux sont divisés en lots (gros œuvre, fenêtres, charpente, électricité, etc.)

📊 Faisons le point sur le coût global estimé de la construction au fur et à mesure des différents appels d'offres :

- Septembre 2019 : 468.300€ HT
- Avril 2021 : 476.920€ HT
- Octobre 2021 : 516.100€ HT
- Avril 2023 : 488.515€ HT

🗳️ Vote n°1 - 12/05/2023

Lors du conseil municipal du 12 mai 2023, les conseillers devaient voter pour valider le choix des sociétés qui réaliseront les travaux.

Les offres reçues ont été analysées par le GROUPE ACANTHE ARCHITECTE, le cabinet d'études ETICO et le cabinet d'études LOUVET.

Pour le lot n°1, M. le Maire décide de l'attribuer à la société (solgnoise) classée en 3e position dans le résultat de l'appel d'offres. Pour les autres lots, ils sont attribués aux sociétés arrivées en 1ère position. La délibération 32/2023 entérine ce choix.

🗳️ Votes n°2 (retrait de délibération et nouvelle délibération) - 09/06/2023

Mais le contrôle de légalité de la commande publique (service de la préfecture qui vérifie que les délibérations prises par les communes respectent la loi) demande à M. le Maire de retirer l'attribution du lot n°1 à l'entreprise solgnoise parce que c'est illégal. Le lot n°1 doit être attribué à la société classée en 1ère position. Le conseil municipal doit voter le retrait de la délibération 32/2023 et prendre une nouvelle délibération. Ce sera fait lors du conseil municipal du 9 juin 2023. L'histoire aurait pu s'arrêter là !

🗳️ Votes n°3 (retrait de délibération et nouvelle délibération) - 28/07/2023

Le contrôle de légalité a continué de se pencher sur le résultat de l'appel d'offres, les lots n°2 et n°3 ont été attribués à des entreprises qui auraient dû être éliminées dès le premier tour de l'appel d'offres car leurs dossiers étaient incomplets (elles n'avaient fourni aucun élément pour les mémoires techniques). Le 28 juillet 2023, le conseil municipal doit de nouveau voter pour retirer la délibération illégale et en prendre une nouvelle.

Que de temps perdu !

😞 À qui peut-on faire confiance ?

Il a fallu s'y reprendre à trois fois pour obtenir une délibération (peut-être) légale d'attribution des lots. Comment est-ce possible quand la commune a confié cet appel d'offres à deux cabinets d'études, un cabinet d'architecte et MATEC ? Tout cela n'a rien de rassurant. Pourquoi n'ont-ils pas joué leur rôle de conseil ?

👷 Ces mêmes entreprises de conseil sont chargées de diriger et suivre les travaux de construction de la maison dentaire. Doit-on s'inquiéter sur le résultat ? Il s'agit quand même de dépenser 600.000€ qui appartiennent aux Solgnois !

🔧 Qu'est-ce qui va sortir de terre ?

Après la valse des entreprises, on peut penser que le projet est sur le point d'aboutir, mais que reste-t-il du projet de 2020 ?

Les plans du bâtiment de l'appel d'offres sont différents de ceux fournis pour le permis de construire (n° 05765520 M0001) délivré le 06/07/2020 :

- Le toit-terrasse est devenu un toit à deux pans avec fermette.
- L'emprise au sol de la construction est passée de 205m² à 220m².
- Et d'autres modifications ont été nécessaires pour réduire le coût de la construction.

🗳️ Comment M. le Maire peut-il envisager de commencer la construction d'un bâtiment sans avoir un permis de construire qui corresponde aux nouveaux plans ?

➡️ En résumé, le permis de construire délivré le 06/07/2020 n'est pas utilisable pour deux raisons :

1. Les travaux n'ont pas démarré avant sa date d'expiration (06/07/2023). Et pour cause, les lots ont été attribués avec la délibération du 28/07/2023.
2. Ce permis décrit un bâtiment différent de celui qui va être construit.

😞 Le premier magistrat d'une commune ne doit-il pas donner l'exemple en respectant les règles d'urbanisme ? Le fameux "droit de Solgne" semble conduire régulièrement le conseil municipal dans des impasses juridiques : ne serait-il pas temps d'ouvrir les yeux ?

◆ Pour le bien de la commune et de ses habitants n'est-il pas temps d'arrêter le "on a toujours fait comme ça" ?

◆ N'est-il pas temps d'arrêter les frais et de réfléchir posément afin d'élaborer ensemble un projet qui respecte la loi et les nouvelles normes environnementales ?

◆ N'est-il pas temps d'aller enfin de l'avant ?

👁️ Illustration : extrait du Républicain Lorrain du 07/08/2023

◆ Épisode 10 - 2023 - Ventes à gogo ◆

📄 Presque 10 ans déjà - feuilleton solgnois de l'été

Depuis quelques semaines, nous avons levé le voile afin que chaque citoyen ait une vue d'ensemble du fameux projet de maison dentaire.

Nous espérons que nos articles vous auront éclairés, qu'ils vous auront permis de vous faire votre opinion.

Sans plus attendre, voici (peut-être) le dernier épisode de notre saga.

🏠 600.000€ c'est la ligne d'investissement pour la "Maison de santé" dans le budget primitif de cette année 2023.

Sur le papier, c'est toujours une "Maison de santé" alors que dans les faits et sur les plans c'est bien un cabinet dentaire qui va sortir de terre.

M. le Maire vous dira qu'il a les moyens de ses ambitions. C'est vrai qu'il a réussi à amasser cette somme, mais en vendant des biens communaux :

- ◆ 2019 - vente de la maison Gauguin pour 300.000€
- ◆ 2022 - vente de terrains rue Jean Walgenwitz à Ancy-les-Solgne pour un résultat net de 200.000€.

Pour mémoire, 92.729€ ont déjà été dépensés en achat de terrain et études diverses.

✅ Près de 700.000€ pour une seule profession médicale, cela dépasse le budget de fonctionnement de la commune (680.000€ en 2022).

Cette somme permettrait d'améliorer le quotidien de tous les Solgnois, de préparer l'avenir, de rénover les bâtiments communaux dont l'école, de construire une vraie maison médicale destinée à améliorer l'offre de soins sur la commune...

➡ Nous soutenons depuis toujours le projet de "Maison de santé", un projet équitable pour l'ensemble des professionnels de santé qui voudraient participer et non le fait de favoriser une seule profession au risque de créer un précédent. Après tout, d'autres aimeraient sans doute se voir offrir d'aussi belles conditions d'exercice aux frais du contribuable.

🚧 Après presque 10 ans d'hésitations, de dépenses inutiles, nous allons voir sortir de terre un bâtiment avec des normes de construction dépassées. Presque 10 ans pour en arriver là ?

👉 Comme l'a si bien dit M. le Maire à la fin du conseil municipal du 28 juillet 2023 : "C'est comme ça qu'on fait traîner les choses et qu'on perd du temps et de l'argent".

❓ N'est-il pas grand temps de se mettre autour de la table pour travailler sérieusement, avec les professionnels de santé concernés, sur un projet ambitieux, digne de notre commune, de ses habitants et des défis environnementaux qui nous attendent ?

❗ Presque 10 ans de perdus, il est encore temps de prendre 10 ans d'avance !